

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

**Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF**

Délibération n° 2006/03/10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 27 MARS 2006

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
49	49	30

DATE DE LA CONVOCATION

21 Mars 2006

L'an deux mille six, le 27 mars, à dix huit heures, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire au centre Alain Gouzes à Bourganeuf, sur la convocation en date du 21 mars 2006, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM BOUEYRE, CHOMETTE, COULON, SARTOUX, FLOIRAT, MICHAUD, CHEZEAUD, BACHELLERIE, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, PETIT, BAUDRON, PAMIES, LE CALVEZ, DEMARGNE, CALOMINE, BARLET, JAMILLOUX, PAROT, PATEYRON

Mmes MAKOWIAK, CONCHON, JOUANNETAUD, LAROUDIE, BETTON, BEYLE

Suppléants : MM

Suppléantes : Mmes BOURDERIAU, COUTABLE, COULAUD

Excusés : MM. SIMON CHAUTEMPS, JOUHAUD, LETANG, COUSSEIROUX, POULIER

Mmes LEMEIGNAN, GRAND

OBJET : Marchés de travaux relatifs à l'opération d'aménagement de cinq aires d'accueil de camping-cars

Le Président rappelle au Conseil qu'une consultation d'entreprises a été lancée dans le cadre d'une procédure adaptée définie à l'article 28 I du Code des Marchés Publics, pour la réalisation des travaux d'aménagement et de viabilisation de cinq aires d'accueil de camping-cars sur les Communes de Bourganeuf, Montboucher, Royère-de-Vassivière, Saint-Dizier-Leyrenne et Saint-Junien-la-Bregère.

Il précise la nature des travaux : terrassements, voirie, assainissement eaux usées, branchements eau potable, électricité, éclairage public. Les prestations font l'objet d'un lot unique avec une tranche ferme unique. L'estimation prévisionnelle établie par le maître d'œuvre, la subdivision DDE de Bourganeuf, était de 77 701,14 € HT.

Le Président indique que la Communauté de Communes a au préalable procédé à l'édition d'un avis d'appel public à la concurrence avec remise des candidatures pour le 18 janvier 2006. Six candidatures ont été réceptionnées dans les délais impartis.

Les entreprises retenues ont ensuite reçu un dossier de consultation et devaient remettre leurs offres pour le 09 février 2006. Le Président informe que quatre des six candidats retenus ont remis des plis : COLAS Sud Ouest (23 000 La Brionne), EUROVIA (23 200 Aubusson), BERRY ENVIRONNEMENT (36 400 La Châtre), PRADEAU TP (87 170 Isle).

Une première analyse en concertation avec la subdivision DDE, a permis d'isoler les deux offres les plus intéressantes. Celles-ci étant sensiblement identiques en terme de prix, une négociation a été engagée avec les deux prestataires afin qu'ils remettent une nouvelle proposition revue à la baisse, et ce pour le 22 mars 2006.

Une seconde analyse a donc été réalisée le 23 mars 2006 à partir des nouvelles offres suivantes:

- EUROVIA : 76 996,93 € HT
- BERRY ENVIRONNEMENT : 76 620,50 € HT

Les offres sont sous l'estimation prévisionnelle et sont conformes au règlement de consultation, au cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et au cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

Cette seconde analyse a donc permis de retenir l'entreprise BERRY ENVIRONNEMENT, eu égard au critère de sélection annoncé dans le règlement de consultation : prix des prestations

Le Président précise que trois des aires d'accueil doivent recevoir des bornes de service industrielles. La Communauté de Communes a donc également au préalable réalisé une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée, pour la fourniture et la pose de trois bornes. Cette consultation a eu lieu auprès de trois prestataires avec remise des offres pour le 15 septembre 2005.

Après analyse, il a été décidé de retenir l'entreprise MIC SIGNALOC (63 803 Cournon) pour un montant de 8 206,00 € HT.

Le montant global du marché est donc de 84 826,50 € HT.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil Communautaire:

- Autorise le Président à signer et à notifier le marché de travaux cité en objet à l'entreprise BERRY ENVIRONNEMENT (36 400 La Châtre) pour un montant de 76 620,50 € HT.
- Autorise le Président à signer et à notifier le marché de fourniture et de pose des bornes de service industrielles à l'entreprise MIC SIGNALOC (63 803 Cournon) pour un montant de 8 206 € HT.
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourganeuf, le 28 mars 2006
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD